

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS																								
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.	<table> <tr> <th></th><th data-bbox="715 539 879 566">VOIE NORMALE</th><th data-bbox="959 539 1129 566">VOIE AERIEENNE</th></tr> <tr> <th></th><th data-bbox="715 566 879 593">Six mois Un an</th><th data-bbox="959 566 1129 593">Six mois Un an</th></tr> <tr> <td data-bbox="539 584 810 629">Sénégal et autres Etats de la CEDEAO</td><td data-bbox="730 607 810 629">15.000f</td><td data-bbox="847 607 927 629">31.000f.</td></tr> <tr> <td data-bbox="539 651 762 696">Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.</td><td data-bbox="730 696 810 719">-</td><td data-bbox="943 696 1129 719">20.000f. 40.000f</td></tr> <tr> <td data-bbox="539 719 751 745">Etranger : Autres Pays</td><td data-bbox="730 719 810 745">-</td><td data-bbox="943 719 1129 745">23.000f 46.000f</td></tr> <tr> <td data-bbox="539 745 927 772">Prix du numéro Année courante 600 f</td><td data-bbox="730 745 810 772">-</td><td data-bbox="943 745 1129 772">Année ant. 700f.</td></tr> <tr> <td data-bbox="539 772 927 799">Par la poste : Majoration de 130 f par numéro</td><td data-bbox="730 772 810 799">-</td><td data-bbox="943 772 1129 799">Par la poste -</td></tr> <tr> <td data-bbox="539 799 778 826">Journal légalisé 900 f</td><td data-bbox="730 799 810 826">-</td><td data-bbox="943 799 1129 826"></td></tr> </table>		VOIE NORMALE	VOIE AERIEENNE		Six mois Un an	Six mois Un an	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	20.000f. 40.000f	Etranger : Autres Pays	-	23.000f 46.000f	Prix du numéro Année courante 600 f	-	Année ant. 700f.	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro	-	Par la poste -	Journal légalisé 900 f	-		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81
	VOIE NORMALE	VOIE AERIEENNE																								
	Six mois Un an	Six mois Un an																								
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.																								
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	20.000f. 40.000f																								
Etranger : Autres Pays	-	23.000f 46.000f																								
Prix du numéro Année courante 600 f	-	Année ant. 700f.																								
Par la poste : Majoration de 130 f par numéro	-	Par la poste -																								
Journal légalisé 900 f	-																									

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

2020	
06 janvier Loi n° 2020-01 relative à la création et à la promotion de la startup au Sénégal	75
07 janvier Loi d'orientation n° 2020-02 relative aux Petites et Moyennes Entreprises	78
07 janvier Loi n° 2020-03 autorisant la création de la société nationale « Agence de Presse sénégalaise » (SN APS)	84
08 janvier Loi n° 2020-04 relative à la prévention et à la réduction de l'incidence sur l'environnement des produits plastiques	85

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

Loi n° 2020-01 du 06 janvier 2020 relative à la création et à la promotion de la startup au Sénégal

EXPOSE DES MOTIFS

Le Gouvernement du Sénégal accorde une attention particulière à la valorisation des innovations et à l'effet d'entraînement considérable qu'elle pourrait avoir sur toute l'économie nationale conformément à ses référentiels de politique et stratégie nationales de développement socioéconomique, notamment, le Plan Sénégal Émergent (PSE) et la Stratégie « Sénégal numérique 2025 ».

Au regard de leur rôle déterminant dans le développement économique et social, les innovations, notamment celles technologiques, constituent en effet un levier essentiel de multiplication des gains de productivité et d'accroissement de la compétitivité des services administratifs ainsi que de tous les secteurs clés de l'économie, à travers le rehaussement qualitatif et la diversité de l'offre des biens et services.

Prenant conscience de l'importance de ces enjeux, l'État du Sénégal, entend pleinement oeuvrer à l'édification d'un environnement stratégique, institutionnel et juridique propice au développement de la startup qui animent l'écosystème numérique au Sénégal.

Avec la diffusion du numérique dans tous les domaines de l'économie nationale, la mise en place d'activités fondées sur des technologies et processus innovants apparaît de plus en plus comme le principal moteur de développement économique du Sénégal.

Il s'y ajoute que l'économie numérique contribue fortement à la croissance du PIB qui demeure l'un des plus forts à l'échelle du continent africain.

Cette avancée s'inscrit dans un contexte international et régional en proie à des mutations incrémentales et disruptives d'une dimension sans précédent, nécessitant pour le Sénégal avec notamment, la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECAF), de favoriser le développement d'entreprises innovantes à fort potentiel d'exportations à même de contribuer de manière significative au renforcement et au rehaussement qualitatif de l'économie nationale.